



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana Fihafahana-Fandriasa

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

D.P. 2040 - Antsiravaola - ANTANANARIVO - 101
Tel: (261 30) 22 845 8822 680 72 Fax: (261 30) 22 804 88
E-mail: mnenvef@ta.mg / forets@mnenvef.mg Page web: http://www.mnenvef.gov.mg

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS
Organe de Gestion CITES de Madagascar

Antananarivo, le 18 SEP 2007

N° 183 / DT-MINENVEF/SG/DOEEF/DVRS/SP

à

Monsieur Le Secrétaire Général de la CITES
15, Chemin des Acacias
Case Postal 456
CH-1219 Châtelaine - Genève
Fax : 41 22 797 34 17
SUISSE

O B J E T : Crocodile Ranching à Madagascar

REFERENCE : Recommandation du Secrétariat CITES au Comité permanent (Doc SC55.13)

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite aux recommandations du Comité Permanent durant sa 55^{ème} session,

J'ai l'honneur de saisir et d'informer le Secrétariat Général CITES de ceux qui suivent :

- Une mission du groupe de spécialistes de crocodile/ICN était venue à Madagascar du 20 Août au 21 Septembre 2007 afin d'assister le pays dans l'élaboration d'un programme pour l'amélioration de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable du crocodile à Madagascar.

Dans le cadre de cette mission, une telle ronde a eu lieu le 12 Septembre 2007 durant laquelle un plan d'action a été développé et approuvé par l'Organe de Gestion de Madagascar et par toutes les parties prenantes dont copie jointe à la présente.

- Le Gouvernement de Madagascar a bien suivi les recommandations de la 55^{ème} session du Comité Permanent de la CITES.

Dans ce cas, toutes les parties prenantes Malgaches ont travaillé étroitement avec l'assistance technique du groupe de spécialistes de crocodiles et ont donné leur approbation sur la mise en œuvre des activités spécifiques qui répondent aux recommandations SC 55.13 et qui ont en accord le programme crocodile ranching à Madagascar avec la résolution de la 11^{ème} conférence des parties (Rés.conf 11.10)

Ainsi, je vous saurai gré de bien vouloir informer les membres et le Président du Comité Permanent CITES des activités réalisées et des progrès accomplis avant que le Comité Permanent prenne des décisions.

Le Gouvernement Malgasy est prêt à mettre en œuvre les activités selon les recommandations du Comité Permanent.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

P.J. : Plan de travail 2007-2010

Ampliations :

- M. Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- M. Le Secrétaire Général du MINENVEF
- « Pour compte-rendu »

Copie à :

- Président du Groupe de Spécialistes de crocodile
- GTZ



Appui à l'amélioration de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable du Crocodile à Madagascar

1. Gestion générale du *C. niloticus*

ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES SPECIFIQUES	QUI	QUAND	NOTES
1. Mise en place du projet	1.1. définir un plan de travail. 1.2. Envoyer l'ébauche du plan de travail avec une lettre d'introduction à l'OG. 1.3. visite du GSC à Madagascar pour rencontrer les autorités gouvernementales et identifier les principales parties prenantes. 1.4 Préparation et distribution de la documentation annexe, traduction des feuillets de formation, et aide à l'OG pour l'organisation d'une table ronde 1.5. table ronde avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour parler des objectifs du projet. 1.6. Etudier des possibilités de financement pour le prolongement des activités au delà de la phase initiale.	GSC (DJ, CL, CM) GSC (TD) GSC (CL) GSC (CL), OG	FAIT FAIT FAIT FAIT	La table ronde prendra également en compte d'autres sujets, entre autres: la revision du Plan actuel de gestion des Crocodiles (activité 2), formation (activité 11), création d'une comité nationale pour le crocodile (activité 3).
		OG, GSC	FAIT	
		OG, GSC	À partir de septembre 2007	

<p>2. Réviser, mettre à jour, valider et commencer la mise en œuvre du plan de gestion des Crocodiles (Stratégie et Plan de Gestion des Crocodiles de Madagascar)</p>	<p>2.1. Révision du Plan de gestion des Crocodiles actuel à la lumière des résultats des récentes études menées par le CITES. 2.2. Modifier en conséquence le plan de gestion actuel suivant les activités prévues et les résultats achevés</p>	<p>OG, GSC</p>	<p>A partir de novembre 2007</p> <p>Parties prenantes donnent leurs commentaires à la DGEEF avant fin de septembre 2007</p>	<p>Ceci nécessitera une concertation avec le gouvernement et les parties prenantes concernées pour assurer l'approbation de la version finale du plan de gestion des crocodiles. Le plan de gestion doit être mis en œuvre le plus tôt possible</p>
<p>3. Mise en place d'un comité national pour la gestion du crocodile</p>	<p>3.1. Mise en place d'un comité de pilotage sous la direction de la DGEEF, pour offrir des conseils sur la mise en œuvre du Plan de gestion des crocodiles. 3.2. Définir les termes de référence pour le comité national 3.3. Identifier les membres du comité 3.4. Officialiser la structure et la composition du comité.</p>	<p>OG, parties prenantes</p>	<p>A partir de septembre 2007 et à discuter entre GSC et OG</p> <p>A partir de septembre 2007</p> <p>Suite à la réunion du 12 septembre (table ronde)</p> <p>Dès que possible</p> <p>Dès que possible</p>	<p>Dépend de la validation du nouveau plan de gestion des crocodiles par le gouvernement</p> <p>Les autorités gouvernementales pourraient exiger une législation spécifique pour la création d'un tel comité</p>
<p>3.4. Réunir le Comité et discuter de son mode de fonctionnement (ex: secrétariat si besoin),</p>				

4. Mise en œuvre d'approches régionales pour la gestion des crocodiles.	4.1. Visite des sites de collecte des œufs. 4.2. Complir, réviser & évaluer les données historiques sur les collectes des œufs. Inclure toutes données de développement socio-économique afin d'impliquer la population locale. 4.3. Développer un plan de zonage du pays pour établir les unités de gestion des crocodiles. 4.4. Evaluer les données historiques sur la capture/abatage des crocodiles sauvages. 4.5. Développement d'un plan de zonage pour la capture/abatage en milieu sauvage.	GSC GSC (CM) avec appui scientifique de l'autorité scientifique (AS) de la CITES	Octobre, 2008 à partir de sept 2007	Ceci nécessitera une collaboration avec les éleveurs de crocodiles et les collecteurs pour assurer la coordination des sites spécifiques de collecte des œufs et les agences de la direction dans les régions, les fokontany etc
		OG en collaboration avec le GSC GSC (CL/CM) avec appui d'AS	à partir de septembre 2007 Après Octobre 2007	
5. Conflit homme/crocodile	5.1. Identifier les zones de conflits 5.2. Mise en place (et raffinage) d'une base de données permettant le suivi des conflits (et de la capture/abatage) (voir 10. ci-dessous).	OG (avec le GSC ou un expert indépendant si nécessaire)		Lorsque cela est possible, la collecte des données devra être combinée avec les études sur les populations sauvages

6. Amélioration de la mise en œuvre et le suivi du system actuel d'étiquetage des peaux	Voir activités 12 et 13 ci-dessous	OG avec DCAI (Direction de Contrôle et de l'Appui a l'Intégrité)		Ceci nécessite une attention particulière avec des recommandations spécifiques (voir Doc. SC 55.13). OG est déjà en train d'améliorer le suivi d'étiquetage des peaux
7. Amélioration du suivi des centres de ranching, des centres d'élevage en captivité et de l'industrie artisanale de la peau de crocodile	Voir 8. 12 et 13 ci-dessous	OG		
8. Suivre et améliorer si nécessaire du system national d'approvisionnement en peaux de crocodiles pour les marchés artisanaux locaux.	8.1 Rechercher les anciennes données des études sur le marché local de la peau de crocodile 8.2 Développer une stratégie pour la collecte de données à comparer et proposer des options pour améliorer l'industrie. 8.3 Etablir de bonnes relations de travail avec l'association pour la peau de crocodile artisanale pour faire le suivi et l'évaluation du system approvisionnement	OG (et/ou des consultants ou étudiants en doctorat/Maîtrise de l'Université d'Antananarivo sous la direction du chef du département biologie animale)	Des que possible Juillet 2008 Septembre 2007	Ceci nécessitera une analyse du temps de liquidation des produits fabriqués avec la peau de crocodiles sur les marchés locaux.

9. Suivi des populations de crocodiles sauvages	<p>9.1 Analyse et évaluation des résultats des précédentes études et des données des collectes, en vue de les rendre plus économiques.</p> <p>9.2 Organisation et conduite d'études par voie aérienne et par inventaire nocturne au phare.</p> <p>9.3. Développement d'un futur programme de suivi des populations sauvages (ex : indices de sites, indices d'abondances, etc).</p>	GSC en collaboration avec experts nationaux et internationaux consultant GSC (avec financement d'un bailleur comme GTZ et d'autres)	Avant Juin 2008 Juillet-Aout 2008 (prochaine saison sèche)	Il est trop tard pour mener des études pour 2007, le programme devra également être évalué en vue d'améliorer sa rentabilité.
10. Evaluation de l'étendue, de la portée, de la localisation et de l'importance des futures captures/abatages en milieu sauvage.	10.1. Mise en place d'un quota national de collecte avec des limites de tailles pour chaque zone identifiée (recherche sur les options futures y incluant un program de participation des populations locales pour le développement rural, un régime de chasse sportive sur quota, si approprié, etc)	OG (avec GSC si nécessaire)	Après les études de 2008 préciser au dessus	Après les études, les données seront incluses dans la proposition pour la prochaine CoP de la CITES en 2010

	<p>10.2. Jusqu'à 2010, l'exportation des peaux ayant le code source 'W' devra être limitée aux seuls animaux nuisibles et lorsque leur origine remonte dans les zones où ils ont causé des dégâts. Cette information devra se trouver dans les données correspondantes.</p>	OG		
<p>11. Renforcement des capacités sur les avis non préjudiciables concernant la capture/abatage et la gestion générale du crocodile du Nil à Madagascar</p>	<p>Les sujets à exposer devront inclure non exhaustivement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des centres de ranching/élevage en captivité - étiquetage et suivi des peaux - Archivage des données - Estimation des productions annuelles des centres de ranching/élevage en captivité - identification des peaux (sauvage ou élevage) - Suivi des crocodiles sauvages - entretien des bases de données de suivi - Création d'un manuel de formation 	OG, AS, comité national pour le crocodile, GSC (DU, CM, CL)	Immédiatement (ex : durant la table ronde)	A réaliser ponctuellement suivant l'ensemble des thèmes ressortant des chapitres 2 à 10, si besoin est.

2. Suivi des opérations de "ranching"

ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES SPECIFIQUES	QUI	QUAND	NOTES
12. Inspection périodique des centres d'élevages; et développement et mise en œuvre d'un system de suivi	12.1. Suivi des centres d'élevage (abatage, production d'œufs et de nouveaux nés en captivité, production d'œufs et de nouveaux nés en milieu sauvage, rapports de stocks, etc.) 12.2. Etiquetage des peaux en présence de l'OG. 12.3. Vérification des productions des centres d'élevages pour la mise en place des futurs quotas.	OG, avec l'aide d'un expert indépendant et éventuellement d'un représentant du Comité National pour le Crocodile	Trimestriellement (de 2007-2010)	A travers des contrôles réguliers pour s'assurer que les centres de ranching/d'élevage ne blanchissent pas des peaux sauvages illégalement obtenues a travers leurs opérations CrocoRanch II aura un quota d'exportation nulle jusqu'a ce que leurs opérations de production auront été vérifiées
13. Mise en place d'un quota d'exportation annuel pour les peaux de différentes origines (sauvage, d'élevage, de ranching) pour 2007/2008/2009/2010	13.1. Mise en place d'un quota basé sur les données disponibles (ex production des centres d'élevage, collectes sauvages, etc).	OG avec un expert indépendant, le Comité National pour le Crocodile et les autorités scientifiques du CITES	Annuellement	Les quotas devront être conformes aux productions des centres de ranching et aux quotas de capture/abatage sauvage. La traçabilité ainsi que le suivi des quotas de différentes origines devra être effective.

3. Autres articles liés au comité permanent du CITES et à la 15ème conférence des parties du CITES

TACHES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES SPECIFIQUES	QUI	QUAND	NOTES
14. Rapportage auprès du comité permanent du CITES	14.1. Ecrire un rapport pour le SC57 et le soumettre avant la date d'échéance. 14.2. Ecrire un rapport pour le SC58 et le soumettre avant la date d'échéance.	OG OG	Avant juillet 2008 à déterminer - 2009	A préparer conformément aux recommandations du comité permanent et document SC55.13
15. Proposition d'ajout de la population de crocodiles de Madagascar sur Annexe II au CITES Cop15.	15.1. Préparation d'une ébauche de proposition pour une révision et des commentaires. 15.2. Soumission de la proposition au Cop15 du CITES.	OG (avec l'aide de GSC)	Juillet 2009	Dépend entièrement de la mise en œuvre sur une base durable du plan de gestion des crocodiles.

DJ Dietrich Jelden
 CM Charlie Manolis
 CL Christine Lippai
 TD Tom Dacey
 OG Organe de Gestion
 GSC Groupe de Spécialistes du Crocodile
 AS Autorité Scientifique